

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de Juillet, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 12 juillet 2023.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE.

Absents excusés : Daisy LAINE, Laury FLIPPE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laury FLIPPE donne procuration à Clément BACRO

Sylvie COUSIN donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Clément BACRO

Début de séance : 20h05

Séance levée à 23h40

1) Approbation des comptes-rendus des réunions des 09 et 12 juin 2023

Aucune observation n'est formulée concernant ces comptes-rendus.

2) Festivités : comptes-rendus du voyage à Rouen le 10 juin, de la brocante le 1^{er} juillet, de l'apéritif convivial le 2 juillet, de la réunion avec les commerçants le 4 juillet, du 13 juillet. Festivités à venir : fête communale en octobre

Madame GERARD prend la parole et annonce que le voyage organisé à l'ARMADA de Rouen le 10 juin dernier a été très apprécié par les participants. Beaucoup de retours positifs. 29 Bucquoysiens et 8 personnes extérieures au village faisaient partie du voyage, soit une recette de 965,00€. La dépense pour le transport en bus s'élève à 1 175,00€ soit un solde débiteur de 210,00€.

La brocante, organisée le samedi 1^{er} juillet, n'a pas eu le succès escompté en raison d'une météo pluvieuse. Le travail de la maquilleuse a été très apprécié et a coûté 600€. L'intervention de l'Homme-orchestre, en revanche, n'a pas convaincu et a coûté 550€. Aucune recette pour cette manifestation. Les emplacements de la brocante étaient gratuits et le maquillage offert aux enfants.

L'apéritif convivial, organisé le 2 juillet, a réuni beaucoup de monde. Les enfants étaient très contents de la structure gonflable installée qui a coûté 766,80€. Les dépenses pour les achats de boissons et de tartes ont coûté 1 143,71€. Les recettes pour cette journée s'élèvent à 1 649,50€. Soit un solde débiteur pour ces deux jours de fête de 1 411,01€.

L'organisation du 13 juillet : 211 adultes et 20 enfants ont pris un repas qui a été très apprécié. Six jambons ont été cuits et vendus. Madame GERARD demande s'il serait possible de revoir le nombre de tonnelles car les personnes à table étaient trop serrées. Une table a été retrouvée cassée. Madame GERARD informe que Monsieur Rémy DENEUVILLE propose de fournir une grande tonnelle pour l'an prochain. Elle demande s'il est possible de racheter des tables ou de prendre celles de la salle des fêtes.

Monsieur DELAMBRE explique que les tonnelles ne sont pas assez larges. Il propose d'organiser le repas directement au stade ainsi le tirage du feu d'artifice permettra de faire une pause pendant le repas. Cette idée pourra être possible en 2024 si les travaux sont terminés.

Madame HERMANT propose de faire la retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice le 13 juillet au soir et d'organiser le repas le 14 juillet à midi.

Madame GERARD explique que cette solution a déjà été proposée mais que très peu de personnes participent le 14 juillet. Madame BARBIER confirme. Monsieur MUCHEMBLED informe que les pompiers lui ont dit qu'ils pouvaient participer car avant il existait un bal des pompiers le 14 juillet.

Madame BARBIER félicite Madame Aurélie HUBIN pour la cuisson des jambons toute l'après-midi. Elle précise que la navette jusqu'au hameau d'Essarts pour emmener les anciens combattants, les élus et les musiciens a été offerte par la SARL LEGRAND.

Concernant la réunion avec les commerçants, Madame GERARD explique que l'objectif est de mettre en place un marché de Noël le 1^{er} weekend de décembre sur la place du village. Le but est de mettre en avant les commerçants de Bucquoy. La commission des fêtes se réunit ce mardi 18 juillet pour en rediscuter et une seconde réunion sera organisée début septembre avec les commerçants.

Festivités d'octobre : Madame GERARD explique qu'une soirée guinguette sera organisée le samedi 30 septembre de 18h à 23h avec « Véronique Orchestra », accordéoniste, deux musiciens seront présents. Cette prestation s'élève à 750€ avec la déclaration GUSO. Une petite restauration sera organisée sur place.

3) Lecture des conseils d'école du mardi 27 juin 2023

Madame GERARD donne lecture du conseil de l'école maternelle.

1. 7 Conseil d'école du 27 JUIN 2023

Sont excusés : Mme Bonnetat inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Delieusche Enseignante des GS

Odile STHAL enseignante des PS TPS

Mme BARBIER maire de Bucquoy

Mr Lesage maire de ACHIET LE PETIT

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobeck , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme Ducrocq sophie Mme LARDIER marine excusée Mme De oliveira

Gwenaelle

suppléants Mme DERANCOURT excusée Mme AUDOUIN Mme DELESTRE

excusée

Les représentants d'élèves en primaire

1° REMERCIEMENTS

Nous remercions la mairie pour l'aide apportée pour la kermesse ;

2°DEMANDE DE TRAVAUX ET D' EQUIPEMENT

Dans la classe des moyens , un nouveau banc avec dossier;car les enfants tombent en arrière et j'ai donné le banc à la classe des petits

Dans le couloir des grands , et il faudrait deux étagères d'angle pour préparer le matériel ;

réparer la porte de Mme DELIESSCHE pour qu'elle se ferme ;

trouver une solution pour les déjections de pigeons sous le préau ;

poser des verrous aux portes de ma classe en hauteur , ainsi que réparer la porte de l'armoire du fond qui ne ferme plus ; poser des verrous en hauteur sur chaque porte d'armoire ; idem pour la classe des grands car les armoires ne ferment plus;mettre des verrous (attention plus solides que les autres)

Etagère pour prolonger étagère de peinture dans ma classe

étagère dans l'angle derrière la porte : 3 étagères

Un tapis pour la classe des grands page 637 MAJUSCULE TAPIS AB2C2DAIRE

des dalles sensoriels deux lots pour parcours de motricité Page _ 8

Maison chalet du jura 276 euros page 613

Des balles sensorielles page 559 REF 04327

un chariot de rangement REF 29937 PRIX NET 99 euros

lot de 3 REF 78673 3 BACS de rangements 24,90

1 grand bac REF 29569 9,10

Sur le site le monde du tdah.fr

-coussin de chaise à air 36,63

élastique de bureau 2 7,92 fois 2

-pédalier de bureau 53,46

Pour la classe des petits : chez RETZ le livre NARRAMUS Le machin PS MS 28,90

REF 9782725636269

Dans ma classe , venir retirer une étagère dans la cuisine car changement de configuration des coins ;

Etagère en hauteur pour mettre l'ordinateur ; dans la classe de Mme NAWROCKI

3 ° EFFECTIFS à la rentrée et organisation pédagogique

Une classe de TPS /PS avec Mme STHAL : 18 PETITS et 3 Tout- petits en septembre , deux TPS en janvier : 21 en septembre et 23 en janvier

Une classe de moyens : 22 élèves : 2 élèves avec AVS

Une classe de grands : 16 élèves avec 3 élèves avec AVS

Le sport avec Lucie est poursuivie mais ce sera le jeudi et vendredi

Demande de deux services civiques pour l'école ;
3 atsems pour les 3 classes ;

3° SORTIES

- SORTIE au zoo d'Amiens le Jeudi 8 juin pour la classe des grands et la classe des petits moyens;;visite et ateliers prévus : la visite s'est bien passée;les enfants très satisfaits !!!
-
- Sortie à SOUASTRE à la ferme le matin le vendredi 9 juin ; très belle sortie réussie
- Intervention de la compagnie MOMSONG pour un bal pour enfant le jeudi 13 avril dans l'école ,
-

Madame BARBIER explique que les verrous sont demandés car certains enfants se sauvent. Du matériel sera fourni pour aider à canaliser ces enfants.

Madame POLLART demande si la MDPH peut fournir une aide pour l'achat de ce matériel. Madame BARBIER lui répond que non. La MDPH accorde la mise en place d'un ou une AVS mais il faut que des personnes soient disponibles et volontaires.

L'abri entre le préfabriqué de l'école maternelle et le chalet sera construit par Monsieur ROUSSEL à partir du 31 juillet quand le centre de loisirs sera terminé.

Madame HERMANT demande si les devis pour les WC extérieurs ont été reçus. Madame BARBIER répond qu'elle n'a pas encore fait de demande.

Les pics anti-pigeons ont été achetés et seront bientôt installés.

Monsieur MUCHEMBLED donne lecture du conseil de l'école primaire

Conseil d'école n°3
Mardi 27 juin 2023

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Mme Barbier, maire de Bucquoy Mr Lesage, maire d'Achiet-le-Petit Mme Lannoy Nathalie Mme Nawrocki Murielle Mme Agez Peggy Mme Lectez Christelle Mme Sobecki Nathalie Mme Billet Lucile (absente) Mme Verghaeghe Mme Seveste	Mme Bonnetat, inspectrice de l'Education Nationale Mme Macqueron Mme Boulinguez

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité la municipalité d'Achiet-le-Petit pour son accueil lors du parcours du cœur.

Nous remercions la municipalité pour la poursuite des interventions en sport à la rentrée. Les séances seront assurées par un éducateur des 3A, Louis BAEY.

Nous remercions la municipalité pour l'organisation de la fête des écoles (montage du podium...)

2° Demande de travaux et d'équipement

- Changer le tableau de Mme Lectez, le remplacer par le tableau du préfabriqué.
- Couper l'étagère en 2 (classe de Mme Lectez et Mme Sobecki)
- Vérifier le fonctionnement des radiateurs du pré-fabriqué
- Mettre des patins sous les chaises (classe de Mme Lannoy)

3° Effectifs à la rentrée et organisation pédagogique

- 18 CP Classe de Mme Lannoy
 - 22 CE1 Classe de Mme Sobecki
 - 27 CE2- CM1 Classe de Mme Lectez (18 CE2 – 9 CM1)
 - 27 CM1-CM2 Classe de Mme Agez (9 CM1-18 CM2)
-
- Soit un effectif de 94 élèves

 - 1 élève avec notification MDPH en CP (mi-temps)

- 1 élève au CE1 avec AVS (mi-temps) (classe de Mme Sobecki)
- 1 élève avec AVS au CMI à temps complet (classe de Mme Lectez)
- 3 élèves avec AVS à mi-temps (classe de Mme Agez)

A la rentrée, le jour de décharge de direction sera le mardi.

4° Bilan de la fête de l'école

Nous remercions les membres de l'APEEP ainsi ^{que} les parents qui se sont investis pour l'organisation et la préparation de la kermesse.

5° Bilan financier des sorties scolaires

___ Cf tableau

		Participation des familles	Coopérative scolaire
Auditorium Octobre CE2/CM1 CM1/CM2 52 élèves	Entrées : 234€ Transport : 273€ Total : 507€	96€	411 €
Auditorium Mars CP CE1 CE2	Entrées : 211.50€ Transport : 273€ Total : 484.50€	94€	390€50
Centre historique minier + Visite du terril	Entrées : 490€ Transport : 567€ Terril : 710€ Total : 1767€		Subvention classe à Pac 740€ 1027€
Conteur	575€		575€
TOTAL	3333.50€	190€	2403.50€

Madame HERMANT explique que l'invitation pour la kermesse de l'école a été reçue le matin pour le soir même, le délai est trop court. Elle avait été envoyée à la mairie le jeudi 15 juin.

Monsieur MUCHEMBLED demande ce qu'il en est des WC extérieurs. Madame BARBIER lui répond qu'ils sont toujours bouchés. Les employés interviendront après le centre de loisirs car le déboucheur et le furet utilisés n'ont pas permis de les déboucher.

4) Renouvellement de la convention pour la piscine des enfants de l'école élémentaire

Madame BARBIER rappelle que les enfants de l'école primaire vont à la piscine de Bapaume chaque année et qu'il convient de renouveler la convention avec la CCAS. Le tarif reste inchangé, il est de 1,50€ par enfant. Madame BARBIER explique que le transport en bus est pris en charge par la CCSA.

5) Forfait communal pour l'école Saint Joseph

Madame BARBIER rappelle que le montant du forfait communal versé à l'école Saint Joseph était de 1 000€ par élève de maternelle et de 500€ par élève de primaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Elle explique que la convention est à refaire et qu'il était prévu que le tarif soit réévalué. Cependant, il est difficile de calculer le montant précis avec notre comptabilité. De plus, en ce qui concerne certaines charges, les factures incluent d'autres bâtiments que celui des écoles. Madame BARBIER propose donc de réviser le forfait communal sur l'inflation de l'année qui est de 5,5% en 2023, ce qui correspond à 55€ de plus par élève de maternelle et 27,50€ de plus par élève de primaire. Soit 1 055€ par élève de maternelle et 527,50€ par élève de primaire pour l'année scolaire.

Madame BARBIER a demandé à un représentant de l'OGEC une fourchette du montant du forfait communal versé dans le Pas-de-Calais. Celui-ci va de 800€ à 1 160€ pour un élève de maternelle et de 500€ à 1 000€ pour un élève de primaire. Le montant proposé par la commune est donc dans la fourchette départementale.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 7 élèves de maternelle et 19 élèves de primaire sont à l'école Saint Joseph. Soit 26 élèves Bucquoysiens pour un total de 17 407,50€, ce qui correspond à une augmentation de 907,50€ sur l'année par rapport aux montants appliqués en 2021/2022.

Monsieur DELAMBRE ne comprend pas pourquoi la commune d'Achiet-le-Petit ne verse que 500€ par élève à la commune de Bucquoy. Madame BARBIER explique que la commune d'Achiet-le-Petit devrait payer le même montant que celui que la commune de Bucquoy verse à l'école Saint Joseph mais la commune d'Achiet-le-Petit n'a pas accepté ces montants. De plus, la commune d'Achiet-le-Grand propose également 500€ par élève. Ce point avait été discuté lors de la réunion du conseil municipal en date du 09 janvier 2023. Madame BARBIER précise que 12 élèves d'Achiet-le-Petit sont scolarisés à Achiet-le-Grand et 25 élèves d'Achiet-le-Petit sont scolarisés à Bucquoy. Monsieur DELAMBRE n'est pas d'accord pour que la commune verse 1 000€ par élève de maternelle à l'école Saint Joseph.

Madame BARBIER explique qu'il n'existe pas de convention entre les communes d'Achiet-le-Petit et d'Achiet-le-Grand. Elle rappelle que toutes les écoles accueillent des enfants des autres communes. A Bucquoy, il y a environ 37 enfants qui ne résident ni à Bucquoy ni à Achiet-le-Petit. Madame BARBIER précise que ces enfants sont acceptés car ils sont gardés par leur nourrice ou leurs grands-parents qui habitent Bucquoy. Cependant, aucune participation aux frais n'est demandée à ces communes.

Madame BARBIER propose de voter pour la réévaluation du montant du forfait communal discutée :

Contre : 2 (Eugène DELAMBRE et Bruno VIENNE)

Abstention : 0

Pour : 8 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Laurent DHE) ainsi que 4 procurations (Daisy LAINE, Laury FLIPPE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER).

6) Reprise de parcelles appartenant à SIGH : réponse aux questions

Madame BARBIER informe qu'elle n'a pas réussi à joindre Monsieur LECLUZE de SIGH concernant ce point. Il sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur BACRO demande ce que les propriétaires du 103C rue Dierville souhaitent. Madame BARBIER explique qu'ils souhaitent faire la même chose que leurs voisins du 103A et 103B.

7) Devis de CASA MACHINE pour la réparation du tracteur

Monsieur MUCHEMBLED donne lecture du devis reçu de Casa Machines pour la réparation du gros tracteur combiné avec l'épareuse (Renault 110-54). Celui-ci a été mis en service le 30 mars 2016 et compte 8 108 heures de travail. Le montant total du devis s'élève à 4 129,98€ HT soit 4 955,98€ TTC.

Monsieur DELAMBRE explique que toutes les réparations ne sont peut-être pas à faire mais il est impossible de le savoir à l'avance.

Monsieur DELAMBRE n'a pas réceptionné le second devis qu'il a demandé à l'entreprise Deboffe à Albert mais pense qu'il devrait bientôt arriver.

Madame BARBIER explique que l'achat du même tracteur s'élèverait en occasion de 60 000€ à 80 000€ et neuf de 120 000€ à 160 000€.

Monsieur DELAMBRE pense que les réparations sont à faire. Madame GERARD ajoute que ces réparations sont liées à la sécurité et sont donc nécessaires.

Un second devis est en attente, cependant les conseillers sont d'accord pour que les réparations soient effectuées.

Monsieur DELAMBRE demande pourquoi Monsieur MUCHEMBLED ne s'est pas occupé des tracteurs.

Madame BARBIER espère que Monsieur DELAMBRE s'en est occupé volontiers ? Monsieur DELAMBRE affirme que cela est bien le cas et qu'il l'a fait après avoir obtenu son autorisation. Monsieur MUCHEMBLED explique qu'il avait effectué diverses demandes auprès de plusieurs prestataires mais que les réponses étaient difficiles à obtenir.

Monsieur DELAMBRE explique que la direction du petit tracteur est à refaire. Madame HERMANT se demande si l'entretien est fait ? Madame BARBIER lui répond que les employés de commune s'en occupent régulièrement.

Madame HERMANT ajoute que l'entretien du/des talus est à faire. Madame BARBIER annonce qu'elle a reçu le jury des villages fleuris ce matin, le bilan est plutôt positif sauf en ce qui concerne la taille des arbustes effectuée par la BRIF qui est trop « cubique ». Le jury propose d'installer des récupérateurs d'eau de pluie. Ils ont apprécié que la commune utilise des branches coupées de la commune pour faire le paillage des parterres.

Monsieur MUCHEMBLED pense qu'il faudrait retirer des arbustes et planter des fleurs à la place. Monsieur DELAMBRE explique que les arbustes ont été mis en place à l'époque pour obtenir une subvention avec « Oxygène 62 ».

Madame BARBIER explique que le jury ne regarde pas en premier le désherbage mais l'ensemble des espaces verts. Il a proposé à Madame BARBIER de prendre conseil auprès du CAUE (à titre gratuit). Madame BARBIER explique qu'elle organisera une rencontre en présence de la commission environnement.

Monsieur DHE informe que les petites rues sont à faire.

Madame HERMANT pense que les rues sont sales. Madame POLLART explique qu'elle a trouvé que la commune de Wasquehal est encore plus sale que celle de Buquoy.

Mesdames HERMANT et GERARD disent que le cimetière est sale. Monsieur DHE ajoute que le chemin qui donne accès à l'arrière du cimetière est sale également, l'accès est très difficile. Madame BARBIER informe que pourtant les employés de commune y vont régulièrement. Elle précise que l'utilisation de produits de traitement est désormais interdite.

Monsieur DELAMBRE dit que les produits de traitement sont toujours autorisés pour les agriculteurs.

Madame POLLART demande si les employés en arrêt maladie ne pourraient pas être remplacés.

Monsieur MUCHEMBLED informe que la gargouille devant chez Monsieur Guillaume LETEVE au 48 rue Dierville est cassée.

Madame HERMANT demande quand le trou devant le 96 rue du Moulin sera rebouché ?
Madame GERARD demande quand les rues d'Hébuterne et du Rossignol seront réparées ?
Madame BARBIER explique qu'elle est toujours en attente de l'intervention de l'entreprise Delambre.

Madame HERMANT informe qu'il y a un trou sur la chaussée entre le hameau d'Essarts et la commune de Gommecourt. Madame BARBIER en prend note.

Madame GERARD demande si les séparateurs modulaires rouges au coin de la rue du Rossignol seront remplacés car certains sont aplatis ? Madame BARBIER attend que les travaux de réfection soient faits pour les remplacer mais se demande s'il est préférable de les remplacer par un autre plot, par un rocher ou des barrières.

Madame POLLART informe que les arbustes plantés par la société de chasse dans le chemin pour aller vers les éoliennes sont arrachés.

Monsieur DHE explique que les tranchées faites par Monsieur Laurent-Xavier MARKEY ne sont pas suffisamment rebouchées. L'utilisation de ces chemins est donc dangereuse. Il propose d'effectuer un constat d'huissier. Madame BARBIER demande s'il serait possible d'avoir des photos. Madame POLLART propose de s'en charger. Madame BARBIER précise qu'elle n'a pas eu les plans demandés à Monsieur Baptiste MARKEY. Ce dernier lui a répondu que cela ne la regardait pas parce que les tuyaux d'irrigation passent sur des terrains privés.

Monsieur DELAMBRE se demande qui va reboucher ? Madame BARBIER répond que ce sera ceux qui ont fait les tranchées.

8) Personnel communal

Madame BARBIER informe qu'au 31/08/2023, le contrat de Monsieur Nicolas CANDELIER se termine. Il s'agissait d'un contrat de 30h/semaine. Madame BARBIER explique qu'elle s'est mise en relation avec CAP EMPLOI et avec Sourd Média pour aider Monsieur CANDELIER. Elle explique que Monsieur CANDELIER est fatigable et propose donc de renouveler son contrat pour 20h/semaine.

Madame POLLART s'étonne que Monsieur CANDELIER ne bénéficie pas d'un emploi protégé au vu de son handicap ?

Monsieur BACRO demande s'il est possible de renouveler son contrat en contrat PEC car cette formule vient d'être remise en place. Madame BARBIER va se rapprocher de CAP EMPLOI à ce sujet.

Madame BARBIER explique que le contrat de Madame Emilia LECLERCQ s'arrêté également le 31/08/2023. Elle bénéficiait d'un contrat de 24h/semaine annualisé, à l'école maternelle. Madame BARBIER informe qu'elle avait proposé à Madame LECLERCQ de travailler une heure supplémentaire à la cantine (soit 4 heures par semaine scolaire) mais qu'elle a refusé. Madame BARBIER propose donc que cette heure de cantine soit travaillée par la personne qui sera prise en service civique à l'école primaire à la rentrée de septembre. Elle propose également de renouveler le contrat de Madame LECLERCQ dans les mêmes conditions.

Madame BARBIER annonce que le contrat de Madame Virginie LEROY s'arrête aussi le 31/08/2023. Elle bénéficiait d'un contrat de 27h/semaine annualisé. Madame BARBIER propose de renouveler également ce contrat.

Monsieur DHE demande quand la réunion entre les conseillers et les agents aura lieu ? Madame BARBIER annonce qu'une réunion peut être programmée à la rentrée de septembre. Madame LEFEBVRE pense qu'il serait préférable d'inviter les agents aux vœux du maire.

9) Divers

- Commission travaux

Madame BARBIER informe que la commission travaux se réunira ce samedi 22 juillet à 10h, rendez-vous sur la place du village. Monsieur VIENNE demande de réunir cette commission pour étudier le cahier des charges des travaux des vestiaires du stade et la création du club house.

- Traversée rue Druet pour l'internat du lycée

Madame BARBIER explique que le devis proposé par l'entreprise Cathelain pour un montant de 5 347,88€ TTC a été pris en charge par le lycée Saint Joseph.

Monsieur DHE dit qu'il est nécessaire que la commune ait le plan.

Monsieur BACRO explique que les travaux de raccordement pour l'assainissement sont à faire. Madame BARBIER informe que ces travaux ont été réalisés en septembre 2022.

- Eau

Madame GERARD demande si les résultats d'analyse de l'eau ont été reçus suite à une odeur de white spirit constatée ? Madame BARBIER informe qu'elle a téléphoné plusieurs fois mais qu'elle n'a pas eu le retour de ces analyses. Elle téléphonera à nouveau dès demain. Une demande sera faite auprès du SIESA mais la prochaine réunion n'aura lieu qu'en septembre.

- Adresse mail mairie

Madame BARBIER informe de la nouvelle adresse mail de la mairie :

contact@mairie-bucquoy.fr

Elle précise que les adresses mail en @orange.fr sont à proscrire.

- Commerces ambulants

Madame BARBIER explique qu'elle a reçu deux demandes de commerces ambulants. La première concerne de la vente à emporter le lundi midi sur la place (car le Café du commerce

et la Friterie Bernard sont fermés ce jour-là). Une alimentation électrique sera à prévoir par la commerçante. Les conseillers ne s'opposent pas à son installation.

La seconde demande a été faite par un maraîcher qui souhaite venir une fois par semaine le vendredi de 11h à 19h30 sur la place. Les conseillers ne s'opposent pas non plus à son installation.

Madame BARBIER explique que le montant de la redevance sera à calculer.

- Règlement salle des fêtes

Une proposition de règlement de la salle des fêtes a été rédigé par Monsieur Clément BACRO. Madame BARBIER l'invite à en donner lecture.

Les conseillers proposent quelques ajouts, ce document est validé et sera mis à disposition de chaque personne qui louera la salle.

Madame BARBIER propose de remplacer le réfrigérateur dans la grande salle.

- Déchets verts

Madame BARBIER informe qu'elle a contacté, Monsieur Cédric DELMOTTE, président du SMAV pour obtenir une benne pour le dépôt des déchets verts. Sa location s'élève à 10€/jour à laquelle s'ajoute 160€ de rotation. Madame BARBIER explique que cette benne servirait pour les gros branchages uniquement. Les conseillers sont plutôt contre pour une utilisation par la population car certaines personnes pourraient être tentées de mettre d'autres déchets. Cependant, ils sont plutôt pour si cette utilisation est réservée à la commune. Ils rappellent qu'une déchetterie est mise à disposition.

- Route de Douchy

Monsieur DELAMBRE demande si Madame BARBIER a eu des nouvelles concernant la pétition pour le chemin de Douchy ? Madame BARBIER informe que ce n'est pas le cas mais qu'elle va relancer.

- ADMR

Madame HERMANT informe que les bureaux loués à l'ADMR sont trop petits : il manquerait deux pièces (une pour les archives et une autre pour effectuer des entretiens). L'ADMR demande donc s'il serait possible d'avoir un local plus grand dans le futur. Madame HERMANT précise que si le logement du dessus se libère, l'ADMR serait intéressé.

- Cimetière

Madame BARBIER explique que les travaux au cimetière débiteront finalement le 31 juillet prochain pour deux mois.

- Climatisation de la Mairie

Madame GERARD demande à Monsieur VIENNE l'avancée des travaux de remplacement de la climatisation de la mairie. Monsieur VIENNE lui répond qu'il aura terminé à la fin du mois.

Madame GERARD lui demande si un contrôle devra être effectué. Monsieur VIENNE lui explique que son fils détient une habilitation et que c'est lui qui sera chargé de terminer l'installation.

Monsieur MALZANI, habitant de la commune, et qui a assisté à la réunion de conseil demande l'autorisation à Madame BARBIER d'intervenir.

Madame BARBIER l'y autorise.

Monsieur MALZANI fait part de nuisances sonores par des chiens de son voisinage qui aboient jour et nuit. Il rappelle qu'un arrêté du Maire a été pris et demande si un rappel peut être fait à ses voisins. Madame BARBIER en prend note, un courrier leur sera adressé.

Monsieur MALZANI fait ensuite part d'une vitesse excessive par certains conducteurs chemin d'Hallingues et rue Dierville. Il demande qu'une solution soit mise en place pour faire ralentir ces conducteurs. Madame BARBIER en prend note mais explique que la rue Dierville est une route départementale et que l'accord du Département est nécessaire pour tous travaux.

Monsieur MALZANI finit son intervention par une facture qu'il a émise pour le fourgon de la commune et qui reste impayée à ce jour. Madame BARBIER explique que les frais de gardiennage sont contestés car le véhicule était garé sur un terrain qui ne lui appartient pas. Madame GERARD rejoint Madame BARBIER sur ce point et se trouve fort étonnée que des frais de gardiennage soient appliqués.

Monsieur MALZANI ajoute que l'activité commerciale de Monsieur HALLOUZ (vente de voitures) lui occasionne des problèmes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 11 septembre 2023.
